

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

Présents : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

Absents excusés: GAVOIS Olivier, TESSON Jérôme, DELAUNAY Julien,

Procurations : GAVOIS Olivier donne procuration à BLICHARSKI Agnès

Secrétaire de séance : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 08

Nombre de votants : 09

0- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022.

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022. Il demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur ce dernier procès-verbal. Aucune remarque n'étant à formuler, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

1- Délibération 2022-39 : Remboursements avance de frais pour Madame CVALETTI Véronique et HURAUX Patrice.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme CVALETTI Véronique a dû effectuer une avance de frais concernant les achats pour les jouets de Noël pour un **montant TTC de 1177.75€**. (Problème de mise à jour du compte de la mairie, celui-ci a pourtant été vérifié et confirmé par leurs soins avant le jour des achats)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide le remboursement des frais pour un montant total de 1177.75€ TTC à Madame Véronique CVALETTI

De même Monsieur HURAUX a dû faire également une avance de frais **pour un montant de 110.28€ TTC** pour l'achat de clés sécurisées à remplacer au portail de la salle qui a été endommagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide le remboursement des frais pour un montant total de 110.28€ TTC à Monsieur HURAUX Patrice.

2- Délibération 2022-40 : Demande du locataire 15 rue de Houatte concernant des travaux réalisés par ses soins.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande faite par le nouveau locataire du logement communal 15 rue de la Houatte. Pour rappel, avant d'être remis à la location, quelques travaux devaient être réalisés. Or, le locataire souhaitait ce logement rapidement et a accepté de le louer en l'état.

Des travaux ont été réalisés par le locataire qui aujourd'hui sollicite la commune pour un geste au regard de l'ensemble des travaux réalisés par ses soins. Un dossier a été présenté. Le montant des travaux d'amélioration mais aussi d'embellissement voulu par le locataire s'élève à 7 178€ sans compter la main-d'œuvre. La demande du locataire se porte sur une possibilité d'une diminution du loyer au regard des travaux réalisés. (il est précisé que la cuisine équipée installée restera dans le logement à son départ)

Pour rappel, le loyer s'élève à 600€ par mois.

Une discussion s'instaure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de diminuer le loyer de 200€ pendant 1 an à partir de janvier 2023.

3- Délibération 2022-41 : Décision modificative n°2/2022 du budget primitif.

Monsieur le Maire informe que le choix qui s'est porté sur l'acquisition des lustres de l'église a été fait. Toutefois, le montant prévu à l'opération pour cette acquisition est inférieur. Monsieur le Maire propose d'augmenter l'opération de 4000€. (initialement prévu 3000€ soit une opération de 7 000€).

Par ailleurs le remboursement de frais nécessite une provision à l'article 6287 (remboursement de frais.)

Aussi, il est proposé la décision modificative n°2 /2022 suivante :

6287 : remboursement de frais : + 1289€

623 : publicité, publication, relations publiques : -1178€

6068 : Autres matières et fournitures : - 111€

Opération 84 : acquisition luminaires Eglise : article 2188 : + 4000€

022 : Dépenses imprévues : -4000€

021 : virement de la section de fonctionnement : 4000€

023 : virement à la section d'investissement : 4000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide la décision modificative n°2/2022, telle présentée ci-dessus.

4- Délibération 2022-42 : ONF : plantations aulnes parcelle n°5.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un devis avait été établi pour le reboisement en plantation d'aulnes sur la parcelle n°5, devis signé par la commune et la CCPV qui alloue une subvention. Les devis signés avec l'ONF s'élevaient à 884.70€ TTC pour les honoraires ADTO-MOE (assistance de l'ONF) et de 6 804€ TTC pour les travaux sylvicoles.

L'ONF a donc procédé à un appel d'offres. Seule une entreprise a répondu pour un montant de travaux qui s'élève à 14 222.80€ soit une augmentation de + 7 418.80€. Contact a été pris auprès de l'ONF afin de connaître les raisons d'une telle augmentation. Le devis doit être revu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas revenir sur les montants des devis signés en mai 2022. Il est demandé un devis équivalent à celui signé en mai 2022.

Questions diverses :

1- Point sur les travaux Eglise : au regard du projet, l'ADTO (Assistance Départementale pour les territoires de l'Oise) a été sollicitée. La commune est en attente. Par ailleurs, contact a été pris auprès de l'association : ***Fondation du Patrimoine***.(dispositif de restauration du patrimoine rural non protégé).Pour rappel, cette association était intervenue pour la 1^{ère} phase de travaux de l'église Monsieur Patrice Heurtaut, délégué de pays de l'Oise a été reçu en mairie, et a remis un dossier de demande de subvention.

2- Changement de radiateurs : logement communal 06 grande rue et toilettes salle communale : Monsieur le Maire informe que 2 radiateurs ont été changé

au logement communal 06 grande rue et 2 dans les toilettes de la salle communale.

3- Travaux isolation logement communal 1 place Elisabeth Huraux : il a été décidé de procéder à l'isolation du grenier au-dessus du logement sis 1 place E Huraux. Le montant des travaux s'élève à 1958.40€ TTC.

4- Porte étage nouvelle mairie. Monsieur le Maire informe d'un souci de mise en place d'une porte afin de fermer la nouvelle mairie. L'entreprise qui devait s'en occuper ne peut plus le faire. Il est donc décidé de se rapprocher de deux autres prestataires comme ASMD et Etablissement Perrin.

5- Accès PMR extérieur salle communale : l'entreprise DEGAUCHY a réalisé les travaux mais doit réintervenir en mai 2023 afin de finaliser les travaux :

- L'enduit du mur sur les deux faces qui sera réalisé dans des conditions météorologiques propices ;
- Le percement de la bordure T2,

6- Point site internet : Monsieur HURAUX Patrice propose à l'assemblée de modifier le site internet pour une meilleure lisibilité et une meilleure fluidité dans la gestion du site. La commune est engagée avec Réseau des communes jusqu'en décembre 2023. L'ADICO, actuel prestataire des logiciels métiers de la commune propose également la prise en charge du site de la commune. Monsieur Huraux informe l'assemblée que lors de la cérémonie du 11 novembre, un administré de Feigneux passionné d'informatique, a proposé de donner son avis concernant le fonctionnement du site internet actuel et de comparer avec la proposition de l'ADICO. Rencontre a été faite. Après avoir échangé, M Huraux propose de résilier le contrat avec réseau des communes en 2023 et de solliciter l'ADICO pour le rafraichissement du site internet de la commune. Il informe également que l'abonnement à Réseau des communes a permis d'obtenir un nom de domaine. Il est donc décidé, et ce afin d'optimiser la sécurité de l'adresse mail, de créer une nouvelle adresse mail liée au nom de domaine.

7- Point Défibrillateurs : Il est annoncé une mise en place dernière semaine de décembre ou début janvier 2023.

8- Prise de compétence eau et assainissement par la CCPV à partir du 1 er janvier 2023. Monsieur HURAUX Patrice, membre de la commission eau et assainissement à la CCPV, rappelle de la prise de compétence eau et assainissement sera effective au 1 er janvier 2023. Il sera donc nécessaire de procéder au vote du Compte administratif 2022 et compte de gestion 2022 mais

plus de vote de budget de l'eau en 2023 par la commune. Concernant le SPANC, Monsieur Huraux informe un nouveau règlement SPANC dans lequel on note une forte augmentation de pénalités en cas de refus de contrôle et non réalisation des travaux dans les délais (pénalité=contrôle périodique majoré de 400% soit 550€). Enfin, l'analyseur de chlore, installé en septembre à l'entrée du village coté rue de Bapeaume est fonctionnel, un point est donné toutes les semaines.

- 9- Parcelle Morcourt non constructible : M WAECHTER Rodolphe informe l'assemblée qu'une parcelle rue des Iles ne sera pas constructible au regard du PLU. La commune a émis l'idée d'acquérir cette parcelle afin d'y créer un parking.

Fin de séance 23h04.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

Présents : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CAVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

Absents excusés : GAVOIS Olivier, TESSON Jérôme, DELAUNAY Julien,

Procurations : GAVOIS Olivier donne procuration à BLICHARSKI Agnès

Secrétaire de séance : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 08

Nombre de votants : 09

0- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022.

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022. Il demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur ce dernier procès-verbal. Aucune remarque n'étant à formuler, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Feigneux, le 20 décembre 2022.

Le Maire : Frédéric OLY



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

Présents : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CAVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

Absents excusés: GAVOIS Olivier, TESSON Jérôme, DELAUNAY Julien,

Procurations : GAVOIS Olivier donne procuration à BLICHARSKI Agnès

Secrétaire de séance : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 08

Nombre de votants : 09

1-Délibération 2022-39 : Remboursements avance de frais pour Madame CAVALETTI Véronique et HURAUX Patrice.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme CAVALETTI Véronique a dû effectuer une avance de frais concernant les achats pour les jouets de Noël pour un montant TTC de 1177.75€. (Problème de mise à jour du compte de la mairie, celui-ci a pourtant été vérifié et confirmé par leurs soins avant le jour des achats)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide le remboursement des frais pour un montant total de 1177.75€ TTC à Madame Véronique CAVALETTI

De même Monsieur HURAUX a dû faire également une avance de frais pour un montant de 110.28€ TTC pour l'achat de clés sécurisées à remplacer au portail de la salle qui a été endommagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide le remboursement des frais pour un montant total de 110.28€ TTC à Monsieur HURAUX Patrice.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
A Feigneux, le 20 décembre 2022.
Le Maire : Frédéric OLY



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

Présents : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

Absents excusés: GAVOIS Olivier, TESSON Jérôme, DELAUNAY Julien,

Procurations : GAVOIS Olivier donne procuration à BLICHARSKI Agnès

Secrétaire de séance : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 08

Nombre de votants : 09

2-Délibération 2022-40 : Demande du locataire 15 rue de Houatte concernant des travaux réalisés par ses soins.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande faite par le nouveau locataire du logement communal 15 rue de la Houatte. Pour rappel, avant d'être remis à la location, quelques travaux devaient être réalisés. Or, le locataire souhaitait ce logement rapidement et a accepté de le louer en l'état.

Des travaux ont été réalisés par le locataire qui aujourd'hui sollicite la commune pour un geste au regard de l'ensemble des travaux réalisés par ses soins. Un dossier a été présenté. Le montant des travaux d'amélioration mais aussi d'embellissement voulu par le locataire s'élève à 7 178€ sans compter la main-d'œuvre. La demande du locataire se porte sur une possibilité d'une diminution du loyer au regard des travaux réalisés. (il est précisé que la cuisine équipée installée restera dans le logement à son départ) Pour rappel, le loyer s'élève à 600€ par mois. Une discussion s'instaure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de diminuer le loyer de 200€ pendant 1 an à partir de janvier 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Feigneux, le 20 décembre 2022.

Le Maire : Frédéric OLY



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

Présents : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CAVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

Absents excusés : GAVOIS Olivier, TESSON Jérôme, DELAUNAY Julien,

Procurations : GAVOIS Olivier donne procuration à BLICHARSKI Agnès

Secrétaire de séance : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 08

Nombre de votants : 09

3- Délibération 2022-41 : Décision modificative n°2/2022 du budget primitif.

Monsieur le Maire informe que le choix qui s'est porté sur l'acquisition des lustres de l'église a été fait. Toutefois, le montant prévu à l'opération pour cette acquisition est inférieur. Monsieur le Maire propose d'augmenter l'opération de 4000€. (initialement prévu 3000€ soit une opération de 7 000€).

Par ailleurs le remboursement de frais nécessite une provision à l'article 6287 (remboursement de frais.)

Aussi, il est proposé la décision modificative n°2 /2022 suivante :

6287 : remboursement de frais : + 1289€

623 : publicité, publication, relations publiques : -1178€

6068 : Autres matières et fournitures : - 111€

Opération 84 : acquisition luminaires Eglise : article 2188 : + 4000€

022 : Dépenses imprévues : -4000€

021 : virement de la section de fonctionnement : 4000€



023 : virement à la section d'investissement : 4000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide la décision modificative n°2/2022, telle présentée ci -dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Feigneux, le 20 décembre 2022.

Le Maire : Frédéric OLY



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

Présents : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CAVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

Absents excusés : GAVOIS Olivier, TESSON Jérôme, DELAUNAY Julien,

Procurations : GAVOIS Olivier donne procuration à BLICHARSKI Agnès

Secrétaire de séance : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 08

Nombre de votants : 09

4- Délibération 2022-42 : ONF : plantations aulnes parcelle n°5.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un devis avait été établi pour le reboisement en plantation d'aulnes sur la parcelle n°5, devis signé par la commune et la CCPV qui alloue une subvention. Les devis signés avec l'ONF s'élevaient à 884.70€ TTC pour les honoraires ADTO-MOE (assistance de l'ONF) et de 6 804€ TTC pour les travaux sylvicoles.

L'ONF a donc procédé à un appel d'offres. Seule une entreprise a répondu pour un montant de travaux qui s'élève à 14 222.80€ soit une augmentation de + 7 418.80€. Contact a été pris auprès de l'ONF afin de connaître les raisons d'une telle augmentation. Le devis doit être revu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas revenir sur les montants des devis signés en mai 2022. Il est demandé un devis équivalent à celui signé en mai 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Feigneux, le 20 décembre 2022.

Le Maire : Frédéric OLY

